

## PROFIL

Instauré par la Loi sur la sécurité privée le 22 juillet 2010, le Bureau de la sécurité privée (BSP) est un organisme privé d'autoréglementation de l'industrie.

La Loi sur la sécurité privée exige que :

- toute personne physique qui exerce une **activité de sécurité privée au Québec**, soit titulaire d'un permis d'agent.
- toute personne qui exploite une entreprise offrant une activité de sécurité privée au Québec soit titulaire d'un permis d'agence.

## MISSION

Veiller à la protection du public en vue d'offrir à tous les citoyens la tranquillité d'esprit et la confiance dans le professionnalisme et la qualité des services des intervenants en sécurité privée.

Le BSP délivre des permis d'agence et des permis d'agent dans les six (6) secteurs d'activités suivants :

- Gardiennage
- Investigation
- Serrurerie
- Systèmes électroniques de sécurité
- Service conseil en sécurité
- Convoyage de biens de valeur

En plus des formations exigées (70 à 1290 heures), le BSP vérifie les antécédents criminels et les bonnes mœurs du candidat auprès de la Sûreté du Québec.

## VALEURS

### INTÉGRITÉ. RIGUEUR. TRANSPARENCE.

Les pratiques découlant de ces valeurs permettent au BSP de remplir sa mission de protection du public et de professionnalisation de l'industrie de la sécurité privée.

## GARDIEN DE L'INDUSTRIE

Le BSP veille sur l'intégrité et le professionnalisme des détenteurs de permis d'agents et d'agences en sécurité privée.

### Professionalisme

- Formation
- Normes de comportement
- Utilisation raisonnable de la force
- Pouvoirs et devoirs des détenteurs de permis
- Collaboration entre la sécurité privée et la sécurité publique

### Intégrité

- Casiers judiciaires
- Bonnes mœurs (ex : activités en lien avec le milieu criminel)

## REGISTRE DES TITULAIRES DE PERMIS

Tout employeur a la responsabilité de s'assurer que les personnes qui exercent une ou des activités de sécurité privée au sein de son entreprise soient titulaires de permis d'agent valides.

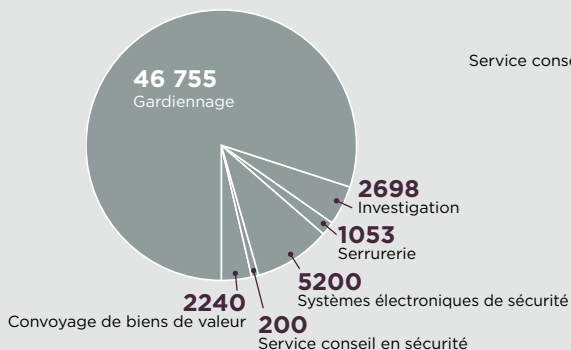
Vous pouvez vérifier le statut des permis de toute personne ou entreprise en consultant le registre public sur notre site Web au : [www.bureausecuriteprivee.qc.ca/fr/registre-des-titulaires-de-permis](http://www.bureausecuriteprivee.qc.ca/fr/registre-des-titulaires-de-permis)

## POUR EN SAVOIR PLUS

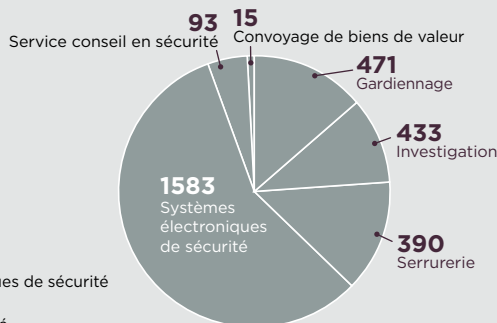
[www.bureausecuriteprivee.qc.ca](http://www.bureausecuriteprivee.qc.ca)

## EN CHIFFRES

**58 376** (33 403 permis valides au 15 janvier 2016)  
**LE NOMBRE DE PERMIS D'AGENT**  
délivrés entre 2010-15.



**2 985** (1 241 permis valides au 15 janvier 2016)  
**LE NOMBRE DE PERMIS D'AGENCE**  
délivrés entre 2010-15.



**734**  
**LE NOMBRE DE CONSTATS D'INFRACTION** émis aux personnes et sociétés surprises à œuvrer dans ce secteur sans permis depuis 2012.

**500 \$ à 5 000 \$**  
**L'AMENDE** à laquelle s'expose un employeur dont un employé exerce sans permis valide une activité de sécurité privée.

**5 ans** la durée de validité du **PERMIS D'AGENT**

**3 ans** la durée de validité du **PERMIS D'AGENCE**



## RENSEIGNEMENTS

**Olga-Sofia Marques**  
Conseillère aux communications  
Bureau : 514 748-7480, poste 274  
Cellulaire : 438-824-0569  
[olga-sofia.marques@bsp-qc.ca](mailto:olga-sofia.marques@bsp-qc.ca)